

Assurance immeuble – ASIM

De la souscription au sinistre :
d'écoulez le contrat immeuble

Code produit : ASIM

Niveau : Initiation

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public : souscripteurs,
gestionnaires sinistres ou
gestionnaires d'immeubles

Pré requis :

aucun

Objectif

- comprendre le fonctionnement d'une assurance immeuble
- analyser les différents risques couverts et leur couverture en cas de sinistre

Programme de la formation

1-Garanties des dommages à l'immeuble

- Biens garantis
 - Biens immobiliers
 - Biens mobiliers
- Evénements garantis
 - Incendie, explosion, chute de la foudre et événements annexes
 - Attentats et actes de terrorisme
 - Dommages aux canalisations électriques et appareils électriques ou électroniques
 - Evénements climatiques
 - Dégât des eaux et gel des installations
 - Dommages aux canalisations d'eau enterrées, pertes d'eau
 - Bris de glace
 - Vols, actes de vandalisme, détournements immobiliers ou mobiliers
 - Emeutes, mouvements populaires, actes de sabotage
 - Bris de machines
 - Effondrement de bâtiments
 - Ruptures de cuves et perte de liquides
 - Catastrophes naturelles / technologiques
- Garanties annexes
 - Frais de démolition et de déblais
 - Honoraires de coordinateurs, de bureaux d'études et de contrôle technique ou d'ingénierie, de coordinateurs de chantier
 - Frais de mise en conformité avec les prescriptions des textes locaux ou réglementaires en matière de construction

- Remboursement de primes d'assurance dommages ouvrage
- Frais de clôture provisoire et de gardiennage
- Pertes de loyers du copropriétaire non occupant
- Frais de déplacement
- Perte d'usage
- Honoraires d'expert
- Pertes indirectes

2-Garanties des responsabilités civiles

- Assurances et tiers au sens du contrat
- Renonciation à recours
- Responsabilité civile liée à l'occupation
- Responsabilité civile du propriétaire d'immeuble
- Responsabilité civile du syndicat des copropriétaires en qualité d'employeur à l'égard de son personnel
- Responsabilité civile en cas d'atteintes accidentelles à l'environnement
- Responsabilité civile du conseil syndical / du syndic bénévole

3-Sinistres

- Evaluation des dommages : valeur neuve / valeur d'usage / valeur d'achat / valeur de remplacement
- Statut de la copropriété : parties privatives / parties communes
- Différents acteurs dans la copropriété
- Fondements de responsabilité en fonction du statut d'occupant
- Conventions (y compris la convention IRSI)

Moyens d'évaluation

Méthodes pédagogiques

- | | |
|---|------------------------------------|
| • Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques | • Rationalisation de cas pratiques |
| • Questionnaire de satisfaction chaud complété par chacun à l'issue du stage | • Exposés à partir d'un diaporama |
| • Questionnaire d'évaluation froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage | • Échanges d'expériences |